Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU CITYZEN

Part R ISIN : FR0000989410

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG, des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.
L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement (entreprises de l'Union européenne), soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités et assimilés. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.
L'OPCVM peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.
L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le jour ouvré suivant et le règlement intervient à J+2 ouvrés.
La part R de l'OPCVM capitalise les sommes distribuables.
L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

PRÉSENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,76%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	1,61%
15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les coûts de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (« l'Actif de Référence »).
Cette comparaison s'effectue sur une période de paiement d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de novembre (la « Date d'Observation »). Cette période de paiement correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.
L'investisseur est informé que des commissions de surperformance peuvent être versées dans le cas où l'OPCVM surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.richelieugestion.com.

PERFORMANCES PASSÉES

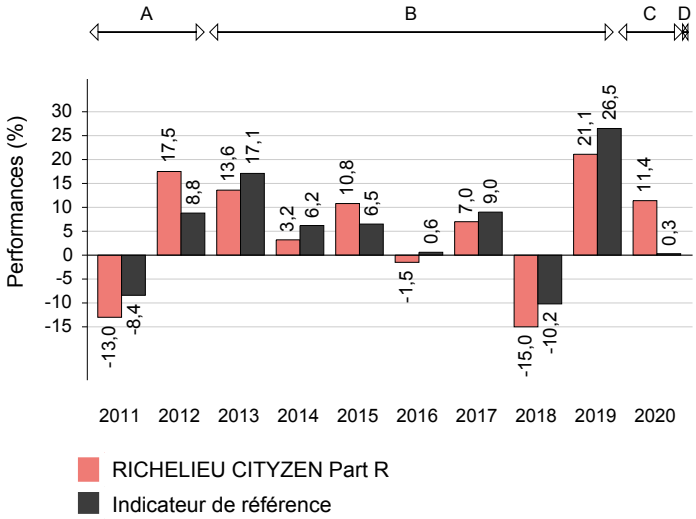

Les performances affichées dans le diagramme ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 23 octobre 2001
Date de création de la part : 23 octobre 2001

Devise de libellé de la part : Euro.

Indicateur de référence : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index.

A : du 1er mars 2010 au 31 décembre 2012 : l'indicateur de référence était le Stoxx Europe 50 dividendes non réinvestis.
B : du 1er janvier 2013 au 3 novembre 2019 : l'indicateur de référence était le Stoxx Europe 50 dividendes nets réinvestis.
C : du 4 novembre 2019 au 30 novembre 2021 : l'indicateur de référence était le EURO STOXX® dividendes nets réinvestis.
D : depuis le 1 décembre 2021, l'indicateur de référence est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank
Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Richelieu Gestion 1-3-5, Rue Paul Cézanne - 75008 PARIS.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet www.richelieugestion.com.
La part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « *U.S. person* ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Richelieu Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 décembre 2021.